

*Les subsides*

province d'Ontario, nous prenons les mesures positives nécessaires pour la réduire encore davantage. Il est clair que la menace a diminué, mais il reste encore beaucoup à faire. La seule solution consiste à franchir la prochaine étape en collaboration avec tous les gouvernements de tous les niveaux.

Voyez les secteurs à problèmes mentionnés dans le rapport de 1985 du Conseil de la qualité de l'eau de la CMI. Les gouvernements du Canada et des États-Unis se sont mis d'accord pour nettoyer méthodiquement et progressivement ces zones problématiques. Le processus se fera par étapes, à savoir la définition complète du problème, la mise au point de plans d'action concis, comportant des dates et des objectifs précis, et le contrôle de la situation une fois que ces plans seront en vigueur, afin de s'assurer que les conditions souhaitables ont bien été rétablies dans les zones en question. Nous avons entamé cette méthode progressive pour la plupart des secteurs concernés dans le bassin des Grands Lacs. Nous devons tous apporter notre concours pour mener à bien cette entreprise. Nous ne devons pas dresser des obstacles sur notre route.

La région du port de Hamilton constitue l'une des zones à problèmes décrite dans le rapport du Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs. Il n'y a pas lieu d'être fiers des émissions au port de Hamilton, mais même cette zone polluée s'est engagée résolument sur le chemin du renouveau. Nous devons faciliter le processus par des mesures positives de coopération et non faire preuve de négativisme.

Dans ce but, nous avons invité la CMI à jouer un rôle encore plus important dans nos travaux. Elle dispose, en vertu du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord de 1978 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs d'un droit de regard sur nos normes, nos lois et nos règlements et peut juger de leur bien-fondé des deux côtés de la frontière dans le but de résoudre les problèmes communs du bassin des Grands Lacs. Les succès que nous avons remportés dans le secteur de la Niagara cette semaine nous inspire une telle confiance que nous invitons la CMI à consulter notre programme de restauration de la qualité de l'eau dans ce secteur du bassin des Grands Lacs.

J'ai dit lorsque j'ai pris la parole que la proposition du député est à la fois pertinente et superflue. Puisque le gouvernement américain reconnaît ses obligations en vertu de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et que les mesures qu'il prend avec nous sont opportunes, n'éparpillons pas nos forces au point de devenir vulnérables. Dans le domaine des accords internationaux, la plume est certainement plus puissante qu'une langue acérée. Le prophète de malheur se condamne lui-même.

Je voudrais présenter un autre argument technique concernant le sujet à l'étude. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a oublié un facteur crucial en parlant d'excavation par rapport aux autres solutions pour l'entreposage des déchets. Ayant montré que nous préférons déterrer tous ces déchets et nous en débarrasser ailleurs, il nous faut en même temps reconnaître la nécessité de passer aux actes aussi rapidement que possible et d'agir de manière aussi efficace que possible.

Le problème comporte un aspect technique qu'il est difficile aux non initiés de comprendre. Personne n'en est sûr, et ne le sera pas non plus tant que l'on n'aura pas procédé à des recherches et des analyses supplémentaires. Le problème découle du fait que nous savons qu'il faut contenir, dans la plus grande mesure possible, les produits chimiques dans les lieux où ils se

trouvent. Comme ces produits sont enfouis dans certains de ces lieux depuis de fort nombreuses années, on conçoit qu'une partie ait réussi à s'infiltrer dans les parois le long de la gorge de la Niagara. On y décèle des traces de pourriture. Les produits chimiques se sont infiltrés dans la roche de fond et même si l'on déterrait les déchets dans bon nombre de ces lieux, un problème environnemental d'envergure persisterait.

L'une des solutions qui pourrait être ou ne pas être réelle, car on n'en a pas encore décidé, serait de retirer l'eau et les contaminants s'y trouvant pour inverser le processus de découlement. Au lieu de prendre la direction de la rivière, cet écoulement se ferait en direction de la décharge publique. Cette technique aurait des avantages manifestes par rapport à une simple excavation, mais il nous resterait encore à nous débarrasser des matières déterrées.

Certes, la Chambre sait gré au député de Davenport de continuer à s'intéresser à ce dossier, mais elle lui conseille de revoir ces accords. Je pense qu'il a commis un grave oubli dans son analyse des dispositions prévues dans les Accords de 1972 et de 1978 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et de ce que ces accords veulent vraiment dire. Ensuite, dans la mesure du possible, grâce à tous les renseignements que nous pourrions lui donner, il devrait pouvoir examiner de manière objective la technologie existante pour voir ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas.

● (1610)

Je sais enfin, pour l'avoir évalué, ce qui augmente ma confiance à titre de député et de personne qui se préoccupe au plus haut point de cette question, que nous avons en mains ce que nous attendions depuis longtemps, la promesse d'une solide intervention. En vertu d'un accord ferme, nous possédons maintenant les mécanismes et la meilleure technologie qui soit pour nous assurer que les ententes seront respectées et que nos efforts aboutiront. Autrement, nous devons, bien sûr, prendre les grands moyens.

**M. Caccia:** Que le secrétaire parlementaire qui vient de nous faire un discours si bien préparé se rassure, car j'ai moi aussi examiné de près les dispositions de l'accord. Voilà pourquoi je pense que si le ministre de l'Environnement (M. McMillan) en avait fait autant, il ne se serait pas senti obligé d'aller quémander à Washington la collaboration de nos voisins dans cette affaire.

Cela dit, j'invite le secrétaire parlementaire à consulter son propre communiqué, émis à Washington le 14 mai, avant de répondre à ma question. Il reconnaît dans ce communiqué que l'administrateur et le ministre sont convenus de réduire sensiblement les déversements de produits chimiques toxiques dans la Niagara, ce qui n'a rien d'extraordinaire, car chacun sait que l'ancienne titulaire du portefeuille de l'Environnement avait fait la même déclaration il y a un an. Selon le communiqué, les deux parties se sont entendues pour coordonner les mécanismes de surveillance des polluants chimiques et instaurer sur une base commune l'évaluation des produits chimiques toxiques, de leur déversement et ainsi de suite. On parle d'identifier les priorités en matière de mesures de contrôle, d'évaluer l'exactitude de ces mesures qui sont toutes des activités très marginales qui ne contribuent nullement à réduire les émissions.